

Le paiement de cette troisième tranche ne s'effectuera que pour le montant approuvé par le titulaire compétent sur base des pièces déposées, et sur base du budget repris dans la proposition, telle que visée dans l'article 1<sup>er</sup>, § 2. Le titulaire compétent peut demander des pièces supplémentaires pour la justification des montants.

Aucun paiement ne pourra être effectué après le 31 janvier 2012.

§ 2. La restitution des montants reçus pour lesquels aucune pièce justificative n'a été déposée ou approuvée pourra être réclamée par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

**Art. 3.** § 1<sup>er</sup>. Le rapport d'activité devra contenir au minimum une description élaborée et une évaluation du processus des activités faites, un aperçu du personnel engagé, et une copie de la convention entre le bénéficiaire et les institutions de soins dans lesquelles les traitements, qui font parties de ce projet, s'effectuent.

§ 2. La Direction générale Organisation des Etablissements de Soins, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement peut ajouter d'autres éléments nécessaires au rapport.

**Art. 4.** Ce présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Bruxelles, le 24 décembre 2010.

Mme L. ONKELINX

De betaling van de derde schijf gebeurt uitsluitend voor het door de bevoegde titularis goedgekeurde bedrag op basis van de ingediende stukken, en op basis van de budgettering opgenomen in het voorstel als bedoeld in artikel 1, § 2. De bevoegde titularis kan bijkomende stukken opvragen voor de verantwoording van de bedragen.

Er mag geen betaling gebeuren na 31 januari 2012.

§ 2. De ontvangen bedragen waarvoor geen bewijsstukken ingediend of aanvaard werden, kunnen door de FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu worden teruggevorderd.

**Art. 3.** § 1. Het activiteitenrapport moet minstens een omstandige beschrijving en procesevaluatie bevatten van de gedane werkzaamheden, een overzicht van het aangeworven personeel, en een kopie van de overeenkomst tussen de begunstigde en de zorginstellingen waar de behandelingen, die deel uitmaken van het project, plaatsvinden.

§ 2. Het Directoraat-generaal Organisatie Gezondheidszorgvoorzieningen, FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu kan andere noodzakelijke elementen aan het rapport toevoegen.

**Art. 4.** Dit besluit treedt in werking op 1 januari 2011.

Brussel, 24 december 2010.

Mevr. L. ONKELINX

## GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

### COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

#### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2011 — 715

[C — 2011/29111]

**23 DECEMBRE 2010.** — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, modifié par les décrets du 17 décembre 2003, 1<sup>er</sup> juillet 2005, 20 juillet 2006, 7 décembre 2007, 24 octobre 2008, notamment ses articles 14, alinéa 3, 19 et 20;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente,

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 25 juin 2010;

Vu les avis du Conseil supérieur de l'Education permanente du 19 mai 2010;

Vu l'avis numéro 48.886/2 du Conseil d'Etat donné le 24 novembre 2010 en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Sur la proposition de la Ministre ayant l'Education permanente dans ses attributions;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** L'article 40 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente est remplacé par la disposition suivante :

« § 1<sup>er</sup>. L'association organise sa comptabilité en partie double en appropriant le plan comptable minimum qui constitue l'annexe A.

§ 2. L'exercice comptable est fixé par année civile. Il prend cours le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

§ 3. L'association reconnue en vertu de l'article 4 du décret, dont le territoire d'activités est limité à la commune, au village, au quartier ou à une zone territoriale de moins de cinquante mille habitants, n'est pas soumise aux obligations prévues au paragraphe premier. Elle est autorisée à tenir une comptabilité simplifiée conformément aux dispositions inscrites dans la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations. »

**Art. 2.** L'article 41 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 précité est remplacé par la disposition suivante :

« § 1<sup>er</sup>. L'association transmet à l'Administration et à l'Inspection, au plus tard le 30 juin, un dossier annuel constitué par les pièces justificatives de l'usage des subventions attribuées pour l'exercice précédent, dont au minimum :

1° le rapport d'activités de l'exercice précédent, présenté selon le modèle défini par le Ministre, après avis du Conseil;

2° les documents comptables suivants :

a) les tableaux des comptes annuels de l'exercice précédent présentés selon les modèles qui constituent l'annexe B (bilan) et l'annexe C (charges et produits, sous forme de compte de résultats);

b) le tableau justificatif des amortissements de l'association, établis et présentés sur papier libre;

c) si ces documents existent, le commentaire des comptes annuels, le rapport du réviseur d'entreprise, le rapport d'un expert comptable, le rapport des commissaires aux comptes;

3° copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale qui approuve ce dossier annuel.

§ 2. L'association communique ce dossier annuel à l'Administration par courrier ordinaire, sauf si celle-ci l'informe d'une modalité spécifique à respecter.

§ 3. L'association dont le territoire d'activités est limité à la commune, au village, au quartier ou à une zone territoriale de moins de cinquante mille habitants, n'est pas soumise aux obligations prévues au § 1<sup>er</sup>, 2°. Le Ministre fixe, après avis du Conseil, les modèles simplifiés relatifs à la présentation des comptes annuels.

§ 4. Seuls le Gouvernement et les services administratifs concernés accèdent, dans le cadre de leurs missions, aux données d'information collectées auprès de l'association. Ils ne peuvent ni les transmettre à des tiers, ni les publier. »

**Art. 3.** L'article 42 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 précité est remplacé par la disposition suivante :

« § 1<sup>er</sup>. L'association qui est en outre reconnue ou subventionnée dans le cadre d'un ou de plusieurs autres dispositifs légaux ou réglementaires impliquant des obligations différentes en matière d'organisation et de tenue de la comptabilité ou de présentation des comptes annuels peut solliciter un régime dérogatoire lui permettant d'utiliser un plan comptable différent de celui prévu par le présent arrêté.

§ 2. L'association concernée doit introduire une demande écrite et motivée auprès de l'Administration, au plus tard le 30 juin précédant l'exercice à partir duquel l'entrée en application du régime dérogatoire est sollicitée. Cette demande comporte un modèle de plan comptable et des tableaux des comptes annuels dont l'association souhaite faire usage.

§ 3. L'Administration vérifie si l'organisation comptable envisagée respecte les obligations en matière de droit comptable et de contrôle de l'usage économique des subventions visées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté. Elle se prononce endéans les quatre mois. »

**Art. 4.** Les articles 45 et 46 sont abrogés.

**Art. 5.** Un article 56*bis* est inséré dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 précité, rédigé comme suit :

« Au terme de la cinquième année qui suit l'entrée en vigueur des articles 40, 41 et 42, une évaluation des dispositions qu'ils prévoient est menée conjointement par le service de l'Education permanente, le service général de l'Inspection de la Culture et le Conseil supérieur de l'éducation permanente, avec le soutien méthodologique de l'Observatoire des politiques culturelles. »

**Art. 6.** Les articles 40, 41 et 42 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'association dispose de deux exercices annuels pour se conformer aux dispositions qu'ils contiennent.

**Art. 7.** Le Ministre ayant l'Education permanente dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 décembre 2010.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,  
Mme F. LAANAN

## Annexe A

## Art. N Annexe

**Plan comptable minimum normalisé**

CODE	INTITULE
1	<u>FONDS SOCIAL, PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES, DETTES A PLUS D'UN AN</u>
10	FONDS ASSOCIATIFS
100	Patrimoine de départ
101	Moyens permanents
1011	Moyens permanents reçus en espèces
1012	Moyens permanents reçus en nature
12	PLUS-VALUES DE REEVALUATION
120	Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles
121	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
122	Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières
124	Reprises de réductions de valeur de placements de trésorerie
13	FONDS AFFECTES
130	Fonds affectés pour investissements
131	Fonds affectés pour passif social
132	Autres fonds affectés
14	Bénéfice (Perte) reporté ( e ) (+) / (-)
140	Bénéfice reporté après affectation du résultat de l'exercice
141	Perte reportée après affectation du résultat de l'exercice (-)
15	SUBSIDES EN CAPITAL
151	Subsides en capital reçus en espèces
1510	Subsides en capital reçus en espèces des villes & communes, des intercommunales & des communautés urbaines
1511	Subsides en capital reçus en espèces des provinces
1512	Subsides en capital reçus en espèces de la Commission communautaire française (BXL)
1513	Subsides en capital reçus en espèces de la Région de Bruxelles-Capitale
1514	Subsides en capital reçus en espèces de la Région wallonne
1515	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française
15150	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française - infrastructure
15151	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française - équipement
15152	Subsides en capital reçus en espèces de la Communauté française - autres
1516	Subsides en capital reçus en espèces de l'Etat fédéral
1517	Subsides en capital reçus en espèces de l'Union européenne
1519	Autres subsides en capital reçus en espèces d'autres opérateurs privés ou publics
152	Subsides en capital reçus en nature
1520	Subsides en capital reçus en nature des villes & communes, des intercommunales & des communautés urbaines
1521	Subsides en capital reçus en nature des provinces
1522	Subsides en capital reçus en nature de la Commission communautaire française (BXL)
1523	Subsides en capital reçus en nature de la Région de Bruxelles-Capitale
1524	Subsides en capital reçus en nature de la Région wallonne
1525	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique
15250	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique - infrastructure
15251	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique - équipement
15252	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française de Belgique - autres
1526	Subsides en capital reçus en nature de l'Etat fédéral
1527	Subsides en capital reçus en nature de l'Union européenne
1529	Autres subsides en capital reçus en nature d'autres opérateurs publics ou privés

CODE	INTITULE
16	PROVISIONS
160	Provisions pour pensions & obligations similaires
161	Provisions pour charges fiscales
162	Provisions pour grosses réparations & gros entretiens
163	Provisions pour autres risques & charges
164	Provisions pour autres risques & charges
165	Provisions pour autres risques & charges
168	Provisions pour dons & legs avec droit de reprise
17	DETTES A PLUS D'UN AN
170	Emprunts subordonnés à plus d'un an
171	Emprunts obligataires non subordonnés à plus d'un an
172	Dettes de location - financement et assimilées à plus d'un an
173	Etablissements de crédit à plus d'un an
1730	Etablissements de crédit - dettes en compte à plus d'un an
1731	Etablissements de crédit - promesses à plus d'un an
1732	Etablissements de crédit - crédits d'acceptation à plus d'un an
174	Autres emprunts à plus d'un an
175	Dettes commerciales à plus d'un an
1750	Fournisseurs à plus d'un an
1751	Effets à payer à plus d'un an
176	Acomptes reçus sur commandes à plus d'un an
179	Autres dettes à plus d'un an
1790	Autres dettes à plus d'un an productives d'intérêts
1791	Autres dettes à plus d'un an non-productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
1792	Cautionnements reçus en numéraire à plus d'un an
2	<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES &amp; CREANCES A PLUS D'UN AN</u>
20	FRAIS D'ETABLISSEMENT
200	Frais de constitution
201	Frais d'émission d'emprunts
202	Autres frais d'établissement
204	Frais de restructuration
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
210	Frais de recherche & de développement
211	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques & droits similaires
212	Goodwill
213	Acomptes versés pour des immobilisations incorporelles
22	TERRAINS & CONSTRUCTIONS
220	Terrains
2201	Terrains appartenant à l'association en pleine propriété
2202	Autres terrains
221	Constructions
2211	Constructions appartenant à l'association en pleine propriété
2212	Autres constructions
222	Terrains bâtis
2221	Terrains bâtis appartenant à l'association en pleine propriété
2222	Autres terrains bâtis
223	Autres droits réels sur les immeubles
2231	Autres droits réels sur les immeubles appartenant à l'association en pleine propriété
2232	Autres droits réels sur les immeubles
23	INSTALLATIONS, MACHINES & OUTILLAGE
231	Installations, machines & outillage appartenant à l'association en pleine propriété

CODE	INTITULE
232	Autres installations, machines & outillage
24	MOBILIER & MATERIEL ROULANT
241	Mobilier & matériel roulant appartenant à l'association en pleine propriété
242	Autres mobilier & matériel roulant
25	IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION FINANCEMENTS & DROITS SIMILAIRES
250	Terrains & constructions détenus en location-financement & droits similaires
251	Installations, machines & outillage détenus en location-financement & droits similaires
252	Mobilier & matériel roulant détenus en location-financement & droits similaires
26	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
261	Autres immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété
262	Autres immobilisations corporelles diverses
2627	Autres immobilisations corporelles qui constituent des "collections" inaliénables
27	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS & ACOMPTES VERSES
28	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
280	Participation dans des sociétés liées
2800	Valeur d'acquisition des participations dans des sociétés liées
2801	Montants non appelés des participations dans des sociétés liées (-)
2808	Plus-values actées sur des participations dans des sociétés liées
2809	Réductions de valeur actées sur des participations dans des sociétés liées (-)
281	Créances sur des entités liées
2810	Créances en compte sur des entités liées
2811	Effets à recevoir sur des entités liées
2812	Titres à revenu fixe d'entités liées
2817	Créances douteuses sur des entités liées
2819	Réductions de valeur actées sur des entités liées (-)
282	Participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2820	Valeur d'acquisition des participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2821	Montants non appelés de participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation (-)
2828	Plus-values actées sur des participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2829	Réductions de valeur actées sur des participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation (-)
283	Créances sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2830	Créances en compte sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2831	Effets à recevoir des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2832	Titres à revenu fixe des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2837	Créances douteuses sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
2839	Réductions de valeur actées sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation (-)
284	Autres actions & parts
2840	Valeur d'acquisition d'autres actions & parts
2841	Montants non appelés d'autres actions & parts (-)
2848	Plus-values actées sur d'autres actions & parts
2849	Réductions de valeur actées sur d'autres actions & parts (-)
285	Autres créances immobilisées
2850	Autres créances immobilisées en compte
2851	Autres effets à recevoir
2852	Autres titres à revenu fixe
2857	Autres créances immobilisées douteuses
2859	Réductions de valeur actées sur d'autres créances immobilisées (-)
288	Cautionnements versés en numéraire immobilisés
29	CREANCES A PLUS D'UN AN
290	Créances commerciales à plus d'un an

CODE	INTITULE
2900	Clients à plus d'un an
2901	Effets à recevoir à plus d'un an
2906	Acomptes versés qui constituent des créances commerciales à plus d'un an
2907	Créances commerciales à plus d'un an douteuses
2909	Réductions de valeur actées sur des créances commerciales à plus d'un an (-)
291	Autres créances, subsides & subventions à plus d'un an
2910	Autres créances en compte à plus d'un an
2911	Autres effets à recevoir à plus d'un an
2913	Subsides & subventions à recevoir à plus d'un an
2915	Créances à plus d'un an non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
2917	Autres créances à plus d'un an douteuses
2919	Réductions de valeur actées sur les autres créances à plus d'un an (-)
3	<u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</u>
30	APPROVISIONNEMENTS - MATIERES PREMIERES - STOCKS
300	Valeur d'acquisition des stocks de matières premières
309	Réductions de valeur actées sur les stocks de matières premières (-)
31	APPROVISIONNEMENTS - FOURNITURES - STOCKS
310	Valeur d'acquisition des stocks de fournitures
319	Réductions de valeur actées sur les stocks de fournitures (-)
32	EN COURS DE FABRICATION - STOCKS
320	Valeur d'acquisition des stocks des en-cours de fabrication
329	Réductions de valeur actées sur les stocks des en-cours de fabrication (-)
33	PRODUITS FINIS - STOCKS
330	Valeur d'acquisition des stocks de produits finis
339	Réductions de valeur actées sur les stocks de produits finis (-)
34	MARCHANDISES - STOCKS
340	Valeur d'acquisition des stocks de marchandises
349	Réductions de valeur actées sur les stocks marchandises (-)
35	IMMEUBLES DESTINES A LA VENTE - STOCKS
350	Valeur d'acquisition des stocks d'immeubles destinés à la vente
359	Réductions de valeur actées sur les stocks d'immeubles destinés à la vente (-)
36	ACOMPTES VERSES SUR DES ACHATS POUR STOCKS
360	Acomptes versés sur des achats pour stocks
369	Réductions de valeur actées sur les acomptes versés sur des achats pour stocks (-)
37	COMMANDES EN COURS D'EXECUTION
370	Valeur d'acquisition des commandes en cours d'exécution
371	Bénéfice pris en compte sur les commandes en cours d'exécution
379	Réductions de valeur actées sur les commandes en cours d'exécution (-)
4	<u>CREANCES &amp; DETTES A UN AN AU PLUS</u>
40	CREANCES COMMERCIALES A UN AN AU PLUS
400	Clients
401	Effets à recevoir
404	Produits à recevoir qui constituent des créances commerciales
406	Acomptes versés qui constituent des créances commerciales
407	Créances commerciales douteuses
409	Réductions de valeur actées sur des créances commerciales à un an au plus (-)
41	AUTRES CREANCES, SUBSIDES & SUBVENTIONS A RECEVOIR A UN AN AU PLUS
411	T.V.A. à récupérer
412	Impôts & précomptes à récupérer
4125	Autres impôts & taxes belges à récupérer - à préciser
4126	Autres impôts & taxes belges à récupérer - à préciser

CODE	INTITULE
4127	Autres impôts & taxes belges à récupérer - à préciser
4128	Impôts & taxes étrangers à récupérer
413	Subsides & subventions à recevoir
4130	Subsides & subventions à recevoir des villes & communes, des intercommunales & des communautés urbaines
4131	Subsides & subventions à recevoir des provinces
4132	Subsides & subventions à recevoir de la Commission communautaire francophone - (BXL)
4133	Subsides & subventions à recevoir de la Région de Bruxelles-Capitale
4134	Subsides & subventions à recevoir de la Région wallonne
4135	Subsides & subventions à recevoir de la Communauté française de Belgique
4136	Subsides & subventions à recevoir de l'Etat fédéral
4137	Intervention à recevoir du Fonds Maribel
4138	Subsides & subventions à recevoir de l'Union européenne
4139	Subsides & subventions à recevoir, d'autres opérateurs publics ou privés
414	Autres produits à recevoir (hors subvention)
415	Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
416	Autres créances diverses
417	Autres créances douteuses
418	Cautionnements versés en numéraire
419	Réductions de valeur actées sur d'autres créances (-)
42-48	DETTES A UN AN AU PLUS
42	DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE
420	Emprunts subordonnés à plus d'un an échéant dans l'année
421	Emprunts obligataires non subordonnés à plus d'un an échéant dans l'année
422	Dettes de location-financement & assimilées à plus d'un an échéant dans l'année
423	Etablissement de crédit à plus d'un an échéant dans l'année
4230	Etablissement de crédit - dettes en compte à plus d'un an échéant dans l'année
4231	Etablissement de crédit - promesses à plus d'un an échéant dans l'année
4232	Etablissement de crédit - crédits d'acceptation à plus d'un an échéant dans l'année
424	Autres emprunts à plus d'un an échéant dans l'année
425	Dettes commerciales à plus d'un an échéant dans l'année
4250	Fournisseurs à plus d'un an échéant dans l'année
4251	Effets à payer à plus d'un an échéant dans l'année
426	Acomptes reçus sur commandes à plus d'un an échéant dans l'année
429	Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année
4290	Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année & productives d'intérêts
4291	Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année & non-productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
4292	Cautionnements reçus en numéraire à plus d'un an échéant dans l'année
43	DETTES FINANCIERES
430	Etablissement de crédit - emprunts en compte à terme fixe
431	Etablissement de crédit - promesses
432	Etablissement de crédit - crédits d'acceptation
433	Etablissement de crédit - dettes en compte courant
439	Autres emprunts
44	DETTES COMMERCIALES
440	Fournisseurs à payer
441	Effets à payer
444	Factures à recevoir
45	DETTES FISCALES, SOCIALES & SALARIALES
450	Dettes fiscales estimées

CODE	INTITULE
4505	Autres impôts & taxes belges estimés - à préciser
4506	Autres impôts & taxes belges estimés - à préciser
4507	Autres impôts & taxes belges estimés - à préciser
4508	Impôts & taxes étrangers estimés
451	T.V.A. à payer
452	Impôts & taxes à payer
4525	Autres impôts & taxes belges à payer - à préciser
4526	Autres impôts & taxes belges à payer - à préciser
4527	Autres impôts & taxes belges à payer - à préciser
4528	Impôts & taxes étrangers à payer
453	Précomptes retenus à payer
454	Office national de Sécurité sociale à payer
455	Rémunérations à payer
456	Pécules de vacances à payer
459	Autres dettes sociales à payer
46	ACOMPTES SUR COMMANDES
48	DETTES DIVERSES
480	Obligations & coupons échus à payer
487	Subsides & subventions perçus à rembourser
488	Cautionnements reçus en numéraire
489	Autres dettes diverses
4890	Autres dettes diverses productives d'intérêts
4891	Autres dettes diverses non-productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible
49	COMPTES DE REGULARISATION & COMPTES D'ATTENTE
490	Charges à reporter
491	Produits acquis
492	Charges à imputer
493	Produits à reporter
499	Comptes d'attente
5	<u>PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES</u>
51	ACTIONS & PARTS
510	Valeur d'acquisition des actions & parts
511	Montants non appelés des actions & parts (-)
519	Réductions de valeur actées sur les actions & parts (-)
52	TITRES A REVENUS FIXES
520	Valeur d'acquisition des titres à revenu fixe
529	Réductions de valeur actées sur les titres à revenu fixe (-)
53	DEPOTS A TERME
530	Dépôts à terme de plus d'un an
531	Dépôts à terme de plus d'un mois à un an au plus
532	Dépôts à terme d'un mois au plus
539	Réductions de valeur actées sur les dépôts à terme (-)
54	VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT
550	Etablissements de crédit - compte n°...
551	Etablissements de crédit - compte n°...
552	Etablissements de crédit - compte n°...
553	Etablissements de crédit - compte n°...
554	Etablissements de crédit - compte n°...
555	Etablissements de crédit - compte n°...
556	Etablissements de crédit - compte n°...

CODE	INTITULE
557	Etablissements de crédit - compte n°...
558	Etablissements de crédit - compte n°...
559	Etablissements de crédit - compte n°...
57	CAISSES
570	Caisses-espèces - à préciser
571	Caisses-espèces - à préciser
572	Caisses-espèces - à préciser
573	Caisses-espèces - à préciser
574	Caisses-espèces - à préciser
575	Caisses-espèces - à préciser
576	Caisses-espèces - à préciser
577	Caisses-espèces - à préciser
578	Caisses-timbres
58	VIREMENTS INTERNES
6	<u>CHARGES</u>
60	APPROVISIONNEMENTS & MARCHANDISES
600	Achats de matières premières
601	Achats de fournitures
602	Achats de services, travaux & études
603	Sous-traitances générales
604	Achats de marchandises
605	Achats d'immeubles destinés à la vente
608	Remises, ristournes & rabais obtenus (-)
609	Variations des stocks
6090	Variations des stocks de matières premières
6091	Variations des stocks de fournitures
6094	Variations des stocks de marchandises
6095	Variations des stocks d'immeubles achetés destinés à la vente
61	SERVICES & BIENS DIVERS
6100	Loyers & locations permanents des équipements
61000	Loyers permanents de terrains
61001	Loyers permanents de bâtiments
61002	Locations permanentes d'installations techniques, machines & outillage, y compris les moyens de captation & de transmission du signal audio & télévisuel
61003	Locations permanentes de matériels & mobiliers de bureau
61004	Locations permanentes d'instruments de musiques
61008	Autres loyers & locations permanents d'équipements que 61000 à 61004
61009	Loyers & locations permanents des équipements - non dissociés
6101	Loyers & locations non permanents des équipements
61010	Loyers non permanents de terrains
61011	Loyers non permanents de bâtiments
61012	Locations non permanentes d'installations techniques, machines et outillage, y compris les moyens de captation & de transmission du signal audio et télévisuel
61013	Locations non permanentes de matériels & mobiliers de bureau
61014	Locations non permanentes d'instruments de musiques
61018	Autres loyers & locations non permanents d'équipements que 61010 à 61014
61019	Loyers & locations non permanents des équipements - non dissociés
6102	Eau
6103	Energies
61030	Electricité
61031	Gaz

CODE	INTITULE
61032	Mazout de chauffage
61033	Autres combustibles de chauffage
61038	Autres combustibles et énergies
61039	Energies non dissociées
6104	Produits & petits matériels de nettoyage
6105	Maintenance, réparation & entretien (hors rétributions de tiers)
61050	Maintenance, réparation & entretien des terrains
61051	Maintenance, réparation & entretien des bâtiments
61052	Maintenance, réparation & entretien des installations techniques, machines & outillage
61053	Maintenance, réparation & entretien des matériels et mobiliers de bureau
61058	Autres charges de maintenance, réparation & entretien
51059	Maintenance, réparation & entretien - non dissociés
6106	Déchets
6107	Prévention & assurances incendie, dégâts des eaux, tempête, vols, abandon de recours
6108	Signalisation, premiers secours & infirmerie, sécurité & gardiennage (hors rétributions de tiers)
6109	Autres frais & frais non dissociés des équipements
6110	Locations permanentes de véhicules
61100	Locations permanentes de camions & camionnettes
61101	Locations permanentes de voitures
61102	Locations permanentes de roulottes & de matériel roulant spécifique
61103	Locations permanentes de bus & minibus
61108	Autres locations permanentes de véhicules que 61100 à 61103
61109	Locations permanentes & non dissociées de véhicules
6111	Locations non permanentes de véhicules
61110	Locations non permanentes de camions & camionnettes
61111	Locations non permanentes de voitures
61112	Locations non permanentes de roulottes, cars de captation & de matériel roulant spécifique
61113	Locations non permanentes de bus & minibus
61118	Autres locations non permanentes de véhicules que 61110 à 61113
61119	Locations non permanentes & non dissociées de véhicules
6112	Carburants
6113	Maintenance, réparation & entretien des véhicules
6114	Assurances transports, véhicules & passagers, assistance, annulation
6115	Transports publics par trains, trams, bus, métro & vélos publics en Belgique & à l'étranger
6116	Transports routiers des personnes & des biens, déménagements, transports aériens, fluviaux & maritimes nationaux & internationaux
6117	Remboursements de frais de transport exposés à l'occasion de missions nationales & internationales effectuées pour compte de l'association
6118	Autres frais de transport & de véhicules, parking, droits de péage, divers
6119	Frais non dissociés de véhicules & de transport
6120	Postes & expéditions
6121	Télécommunications & NTIC
6122	Imprimés, enveloppes, fournitures de papeterie, supports & consommables informatiques
6123	Duplications & photocopies, photocopies extérieures, encres & papiers des photocopieuses
6124	Petit matériel, accessoires & petit mobilier de bureau
6125	Secrétariat social, frais de gestion des chèques-repas ou d'autres services sociaux
6126	Frais de dépôts & publications, documents administratifs, formulaires officiels
6127	Autres assurances pour responsabilité civile, activités & risques divers
6128	Tickets, imprimés de ticketterie, bracelets & badges d'accès
6129	Autres frais & frais non dissociés d'administration & de gestion
6130	Travaux d'impression pour la promotion, la publicité & les relations publiques

CODE	INTITULE
6131	Travaux d'impression d'un périodique d'information & de promotion
6132	Achats d'espace publicitaire, frais d'affichage publicitaire & valeurs d'échanges promotionnels - média papier
6133	Achats d'espace publicitaire, frais d'affichage publicitaire & valeurs d'échanges promotionnels - autres médias & NTIC
6134	Frais de traiteur, d'alimentation & de boisson pour réception, catering, cantine & cafétéria interne, frais de restaurant, per diem pour les repas
6135	Frais d'accueil & de décoration (accueils publics, loges, bureaux)
6136	Frais d'hôtels, hébergements & per diem pour les nuitées, séjours en Belgique & à l'étranger
6137	Locations & charges des stands & salons professionnels
6138	Autres frais de promotion, de publicité, de représentation & de relations publiques, cadeaux de circonstances, fleurs, ...
6139	Frais non dissociés de promotion, de publicité & de relations publiques
6140	Documentation générale & agences de presse
6141	Achats & locations, inscriptions & droits d'accès à des formations pour le personnel, les membres & bénévoles (hors rétributions de tiers)
6142	Droits d'accès à des services ou manifestations pour visionnements & documentation
6143	Achats & locations de documents ou de services pour documentation & études culturelles (hors rétributions de tiers)
6144	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou à des activités
61440	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou des activités culturelles
61441	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou des activités sportives
61442	Droits d'accès individuels ou collectifs à des manifestations ou d'autres activités de loisirs
6150	Autres frais spécifiques pour des animations, ateliers, colloques, débats, séminaires & formations (hors rétribution de tiers)
6151	Autres frais spécifiques pour les expositions (hors rétributions de tiers)
61510	Locations d'exposition temporaire
61511	Achats & locations d'encadrements, de supports, de panneaux, de vitrines, d'éclairages spécifiques
61512	Achats & locations de reproductions, agrandissements et réductions d'oeuvres
61513	Achats & locations de maquettes
61518	Autres achats & locations spécifiques pour les expositions que 61510 à 61513
61519	Autres achats & locations spécifiques et non dissociés pour les expositions
6152	Autres frais spécifiques de spectacles, programmes et manifestations
61520	Achat de spectacles vivants
61521	Achats & locations de spectacles mécanisés, film,...
61522	Achats & locations de programmes télévisuels, multimédia & NTIC
61527	Commandes de programmes télévisuels & NTIC
61528	Achats & locations d'autres programmes & manifestations que 61520 à 61522
61529	Achats & locations de programmes & manifestations non dissociés
6153	Autres frais spécifiques des éditions
61531	Autres frais spécifiques des éditions sur support papier (hors rétributions de tiers)
61532	Autres frais spécifiques des éditions sur support audio, audiovisuel (hors rétributions de tiers)
61533	Autres frais spécifiques des éditions sur support multimédia (hors rétributions de tiers)
61538	Autres frais spécifiques des éditions sur d'autres supports que 61531 à 61533
61359	Autres frais spécifiques & non dissociés des éditions
6154	Autres frais spécifiques de production de matériel pédagogique
6155	Autres frais spécifiques de conservation & de restauration des collections
6158	Autres frais spécifiques de production & d'exploitation d'autres biens & objets culturels
6159	Autres frais spécifiques de production & d'exploitation d'autres biens & objets (à titre complémentaire)
6160	Autres frais spécifiques de matériels artistiques & techniques
61600	Achats & locations de décors & de matériels de décors
61601	Achats & locations de costumes & de matériels de costumes
61602	Achats & locations d'accessoires & de matériels d'accessoires
61603	Achats & locations de perruques & maquillages

CODE	INTITULE
61604	Achats & locations de matériels d'orchestre
61605	Achats & locations de fournitures pour prise de vue, développement & montage, photo, vidéo, film
61606	Achats & locations de petits matériels techniques, petit outillage & vêtements de travail
61607	Achats & locations de matériels pédagogiques & didactiques
61608	Achats & locations d'autre matériel artistique que 61600 à 61607
61609	Autres achats & locations d'autre matériel technique 61600 à 61607
6161	Apports versés à titre de coproduction
6162	Rétrocessions de recettes de coproduction
6163	Droits d'auteurs, prix & subsides attribués
61630	Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre
61631	Droits d'auteurs, droits de diffusion & d'exécution des oeuvres, droits de suite
61632	Droits d'auteurs attribués en vue de la reproduction d'oeuvres
61633	Prix attribués à des savants, des écrivains ou des artistes
61634	Subsides attribués à des savants, des écrivains ou des artistes
61635	Reprobel
61639	Autres droits, prix & subsides que 61630 à 61635
6168	Commissions de régie publicitaire
6169	Autres frais spécifiques de production, de diffusion & d'exploitation que 6160 à 6163
617	Personnel intérimaire & personnel mis à disposition de l'association
618	Rémunérations, primes & pensions aux administrateurs, gérants & associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail
619	Autres rétributions de tiers & indemnités
6190	Indemnités pour activités de volontariat
6191	Petites indemnités d'artistes
6192	Chèques ALE
6193	Rétributions de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spécialisées
6194	Rétributions de tiers & prestations artistiques
6195	Rétributions de tiers & prestations d'administration et de gestion
6196	Rétributions de tiers & prestations de recherche, d'étude, d'analyse et d'information, en ce compris le journalisme
6197	Rétributions de tiers & prestations de formation
6198	Rétributions de tiers & prestations techniques
6199	Rétributions de tiers & prestations autres que 6190 à 6198
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES & PENSIONS
620	Rémunérations & avantages sociaux directs
6200	Rémunérations & avantages sociaux directs des administrateurs ou gérants
6201	Rémunérations & avantages sociaux des personnels de direction
6202	Rémunérations & avantages sociaux des personnels employés
6203	Rémunérations & avantages sociaux des personnels ouvriers
6204	Rémunérations & avantages sociaux aux autres membres du personnel (hors artistes)
6205	Rémunérations et avantages sociaux aux personnels sous statut d'artistes salariés
621	Cotisations patronales d'assurances sociales
622	Primes patronales pour assurances extra-légales
623	Autres frais de personnel
6230	Assurances loi
6231	Déplacements du personnel & abonnements sociaux
6232	Médecine du travail - Service médical
6233	Chèques-repas
6234	Service social, cadeaux de circonstances au personnel, divers
6235	Provisions pour pécules de vacances
6239	Autres frais de personnel que 6230 à 6235

CODE	INTITULE
624	Pensions de retraite & de survie
6240	Pensions de retraite & de survie pour les administrateurs ou gérants
6241	Pensions de retraite & de survie pour le personnel
63	AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR & PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES
630	Dotations aux amortissements & aux réductions de valeur sur immobilisations
6300	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement
6301	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
6302	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
6308	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
6309	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
631	Réductions de valeur sur stocks
6310	Réductions de valeur sur stocks - dotations
6311	Réductions de valeur sur stocks - reprises (-)
632	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
6320	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution - dotations
6321	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution - reprises (-)
633	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
6330	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an - dotations
6331	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an - reprises (-)
634	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
6340	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus - dotations
6341	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus - reprises (-)
635	Provisions pour pensions & obligations similaires
6350	Provisions pour pensions & obligations similaires - dotations
6351	Provisions pour pensions & obligations similaires - reprises (-)
636	Provisions pour grosses réparations & gros entretiens
6360	Provisions pour grosses réparations & gros entretiens - dotations
6361	Provisions pour grosses réparations & gros entretiens - reprises (-)
637	Provisions pour autres risques & charges
6370	Provisions pour autres risques & charges - dotations
6371	Provisions pour autres risques & charges - reprises (-)
638	Provisions pour dons & legs avec droit de reprise
6380	Provisions pour dons & legs avec droit de reprise - dotations
6381	Provisions pour dons & legs avec droit de reprise - reprises (-)
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION
640	Charges fiscales d'exploitation
641	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
642	Moins-values sur réalisations de créances commerciales
643	Dons
6431	Dons avec droit de reprise
6432	Dons sans droit de reprise
644	Cotisations & redistributions vers une association apparentée
6440	Cotisations à des organismes tiers (associations professionnelles,...)
6441	Cotisations à des associations apparentées
64410	Cotisations à des associations apparentées de niveau international
64411	Cotisations à des associations apparentées de niveau national ou communautaire

CODE	INTITULE
64412	Cotisations à des associations apparentées de niveau régional
6442	Redistributions vers des associations apparentées
64420	Redistributions vers des associations apparentées de niveau international
64421	Redistributions vers des associations apparentées de niveau national ou communautaire
64422	Redistributions vers des associations apparentées de niveau régional
64423	Redistributions vers des associations apparentées de niveau local
64424	Autres redistributions vers des associations apparentées
648	Charges d'exploitation diverses autres que 640 à 644
649	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
65	CHARGES FINANCIERES
650	Charges des dettes
6500	Intérêts, commissions & frais afférents aux dettes
6501	Amortissements des frais d'émission d'emprunts & des primes de remboursement
6502	Autres frais des dettes
6503	Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)
651	Réductions de valeur sur actifs circulants
6510	Réductions de valeur sur actifs circulants - dotations
6511	Réductions de valeur sur actifs circulants - reprises (-)
652	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
653	Charges d'escomptes de créances
654	Différences de change
655	Ecarts de conversion des devises
656	Provisions à caractère financier
6560	Provisions à caractère financier - dotations
6561	Provisions à caractère financier - utilisations et reprises (-)
657	Charges de gestion des comptes, des cartes, des versements nationaux & internationaux & des services bancaires informatisés
659	Charges des systèmes pour la perception de paiements électroniques
659	Autres charges financières diverses
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES
660	Amortissements & réductions de valeur exceptionnels - dotations
6600	Dotations aux amortissements & réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement
6601	Dotations aux amortissements & réductions de valeur exceptionnels sur immobilisations incorporelles
6602	Dotations aux amortissements & réductions de valeur exceptionnels sur immobilisations corporelles
661	Réductions de valeur sur immobilisations financières - dotations
662	Provisions pour risques & charges exceptionnels
6620	Provisions pour risques & charges exceptionnels - dotations
6621	Provisions pour risques & charges exceptionnels - utilisations (-)
663	Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés
668	Autres charges exceptionnelles que 660 à 663
669	Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
69	TRANSFERTS
690	Transfert au résultat reporté
691	Transfert aux fonds affectés

CODE	INTITULE
7	<u>PRODUITS</u>
70	CHIFFRE D'AFFAIRES
700	Recettes & droits perçus en qualité d'organisateur d'activités culturelles
7000	Recettes d'abonnement & d'inscription annuelle à des services culturels organisés par l'opérateur
7001	Recettes & droits de location, droits d'accès individuel ou collectif à une manifestation culturelle ou à un service culturel organisé par l'opérateur
7002	Recettes de droits, cessions de droits, licences & royalties
7008	Recettes de cession de droits de diffusion des programmes télévisuels
7009	Autres recettes & droits que 7000 à 7008 & non dissociés
701	Prestations de services culturels auprès de tiers organisateurs
7010	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant
70100	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant en Communauté française
70101	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant en Belgique (hors Communauté française)
70102	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant dans les territoires de l'Union européenne (hors Belgique)
70103	Prestations de spectacles & manifestations d'art vivant hors Union européenne
7011	Prestations de spectacles & manifestations d'art mécanisé
7012	Prestations de services culturels spécialisés : animations, commissariats d'expositions & interventions culturelles spécialisées
7013	Prestations de conférences, débats, séminaires & formations
7014	Mises à disposition d'expositions temporaires
7015	Prestations de services de recherche, d'études, d'analyse & de journalisme
7016	Prestations de services artistiques spécialisés (mise en scène, scénographie...)
7019	Prestations d'autres services culturels que 7010 à 7016 & non dissociés
702	Produits des biens culturels
7020	Produits des éditions "papiers" : livres, revues, BD, programmes, photos, affiches, cartes, dossiers pédagogiques,...
7021	Produits des éditions "audio" : disques, cassettes audio,...
7022	Produits des éditions "audiovisuelles" : films, cassettes vidéo,...
7023	Produits des éditions "multimédia" : DVD, CD-R, logiciels,...
7024	Produits des éditions sur d'autres supports : tissus, vêtements, plastiques,...
7025	Produits des oeuvres originales, mobiliers & objets d'art originaux ne relevant pas du patrimoine des collections
7026	Produits des multiples d'oeuvres d'art, multiples d'objets culturels & d'objets d'art
7027	Produits d'autres objets & reproductions d'art, marchandises, éditions & biens culturels non originaux acquis par l'opérateur auprès de tiers
7029	Produits d'autres biens culturels que 7020 à 7027 & non dissociés
703	Coproductions - mouvements entre opérateurs liés par un contrat de coproduction
7030	Apports reçus en coproduction
7031	Produits de redistributions dans le cadre de coproduction
7039	Autres produits de coproduction que 7030 à 7031
704	Produits des prestations d'autres services dans le cadre non-marchand
7040	Produits des bars, foyers, buffets & cafétéria, boissons, petites restaurations, biscuits, glaces, bonbons & friandises-
7041	Produits des services d'accueil, commissions de ticketterie, services de salle & vestiaires
7042	Produits de production publicitaire & de mise à disposition d'espaces publicitaires & informatifs, de sponsoring & parrainages, valeurs d'échanges promotionnels
70420	Produits de mise à disposition d'espaces publicitaires, d'espaces multimédia, y compris les produits de la production publicitaire non dissociée
70421	Produits de sponsoring & parrainages d'entreprises & de services
70422	Valeurs d'échanges promotionnels
70428	70428 Autres produits de mise à disposition d'espaces publicitaires & informatifs que 70420 à 70422
70429	Produits non dissociés de mise à disposition d'espaces publicitaires & informatifs
7043	Produits de mise à disposition d'infrastructures (hors refacturation de charges)

CODE	INTITULE
7044	Produits de mise à disposition de mobiliers, machines, matériels techniques, outillage & matériels roulants
7045	Produits de mise à disposition de services techniques
7046	Produits de commissions sur vente de biens & de services culturels
7048	Produits des captations & productions de programmes audiovisuels, télévisuels & multimédia pour comptes de tiers
7049	Produits des prestations d'autres services dans le cadre non-marchand, autres que 7040 à 7048
706	Recettes des distributeurs
7060	Recettes des distributeurs constitués sous statut d'intercommunale & perçues en vertu des dispositions réglementées par la Communauté française
7061	Autres recettes des distributeurs constitués sous statut d'intercommunale
7062	Recettes des autres distributeurs que ceux établis sous statut d'intercommunale & perçues en vertu des dispositions réglementées par la Communauté française
7063	Autres recettes des autres distributeurs que ceux établis sous statut d'intercommunale
707	Autres recettes, droits & produits que 700 à 706 & non dissociés
708	Remises, ristournes & rabais accordés (-)
71	VARIATIONS DES STOCKS & DES COMMANDES EN COURS D'EXECUTION
712	Variations des stocks des en-cours de fabrication
713	Variations des stocks des produits finis
715	Variations des stocks des immeubles construits destinés à la vente
717	Variations des commandes en cours d'exécution
7170	Variations des commandes en cours d'exécution - valeur d'acquisition
7171	Variations des commandes en cours d'exécution - bénéfice pris en compte
72	Production immobilisée
73	COTISATIONS, DONNS, LEGS & SUBSIDES
730	Cotisations des membres associés
7300	Cotisations versées par les membres associés
7301	Redistributions par une association apparentée de quote part de cotisations perçues auprès des membres associés
731	Cotisations des membres adhérents
7310	Cotisations versées par les membres adhérents
7311	Redistributions par une association apparentée de quote-part de cotisations perçues auprès des membres adhérents
732	Dons sans droit de reprise
7320	Dons sans droit de reprise immunisés sur le plan fiscal - personnes physiques
7321	Dons sans droit de reprise non immunisés sur le plan fiscal - personnes physiques
7322	Dons sans droit de reprise - mécénat d'entreprises, d'associations & de fondations
733	Dons avec droit de reprise
7330	Dons avec droit de reprise des personnes physiques
7331	Dons avec droit de reprise des personnes morales
734	Legs sans droit de reprise
735	Legs avec droit de reprise
736	Subsides en capital & intérêts
7361	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces
73610	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces des villes & communes, des intercommunales & des communautés urbaines
73611	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces des provinces
73612	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Commission communautaire française - Bxl
73613	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Région de Bruxelles-Capitale
73614	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Région wallonne
73615	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Communauté française
73615	ANX1 Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Communauté française - infrastructure
73615	ANX2 Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Communauté française - équipement
73615	ANX3 Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de la Communauté française - autres

CODE	INTITULE
73616	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de l'Etat fédéral
73617	Subsides en capital & intérêts reçus en espèces de l'Union européenne
73619	Autres subsides en capital & intérêts reçus en espèces d'autres opérateurs publics ou privés que 73610 à 73617
7362	Subsides en capital reçus en nature
73620	Subsides en capital reçus en nature des villes & communes, des intercommunales & des communautés urbaines
73621	Subsides en capital reçus en nature des provinces
73622	Subsides en capital reçus en nature de la Commission communautaire française - Bxl
73623	Subsides en capital reçus en nature de la Région de Bruxelles-Capitale
73624	Subsides en capital reçus en nature de la Région wallonne
73625	Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française
73625	ANX1 Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française - infrastructure
73625	ANX2 Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française - équipement
73625	ANX3 Subsides en capital reçus en nature de la Communauté française - autres
73626	Subsides en capital reçus en nature de l'Etat fédéral
73627	Subsides en capital reçus en nature de l'Union européenne
73629	Autres subsides en capital reçus en nature que 73620 à 73627
737	Autres subsides & subventions
7370	Autres subsides & subventions des villes & communes, des intercommunales & des communautés urbaines
7371	Autres subsides & subventions des provinces
7372	Autres subsides & subventions de la Commission communautaire française - Bxl
7373	Autres subsides & subventions de la Région de Bruxelles-Capitale
7373	ANX1 BXL - Autres subsides & subventions - politiques d'emploi
7373	ANX2 BXL - Autres subsides & subventions - autres politiques
7374	Autres subsides & subventions de la Région wallonne
7374	ANX1 RW - Autres subsides & subventions - politiques d'emploi
7374	ANX2 RW - Autres subsides & subventions - autres politiques
7375	Autres subsides & subventions de la Communauté française
7375	ANX1 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 20 - affaires générales & centres culturels
7375	ANX2 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 21 - arts de la scène
7375	ANX3 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 22 - livre & lecture publique
7375	ANX 4 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 23 - jeunesse
7375	ANX 5 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 23 - éducation permanente
7375	ANX 6 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 23 - centre d'expression & de créativité
7375	ANX 7 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 24 - patrimoine & arts plastiques
7375	ANX 8 CFWB - Autres subsides & subventions - DO 25 - audiovisuel & multimédia
7375	ANX10 CFWB - Autres subsides & subventions - décret emploi non marchand
7375	ANX 11 CFWB - Autres subsides & subventions - autres interventions de la Communauté française
7375	ANX 12 CFWB - Autres subsides & subventions - Loterie Nationale
7376	Autres subsides & subventions de l'Etat fédéral
7376	ANX1 Autres subsides & subventions de l'Etat fédéral - politique d'emploi
7376	ANX2 Autres subsides & subventions de l'Etat fédéral - politique des grandes villes
7376	ANX3 Autres subsides & subventions de l'Etat fédéral - politique de la coopération internationale
7376	ANX 9 Autres subsides & subventions de l'Etat fédéral - autres politiques diverses
7377	Autres subsides & interventions du Fonds Maribel
7378	Autres subsides & subventions de l'Union européenne
7379	Autres subsides, subventions belges ou étrangers d'opérateurs privés ou publics

CODE	INTITULE
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION
741	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
742	Plus-values sur réalisations de créances commerciales
743	Produits des refacturations de charges
744	Recettes de redistributions
7442	Recettes de redistributions d'une association apparentée
74420	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau international
74421	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau national ou communautaire
74422	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau régional
74423	Recettes de redistributions d'une association apparentée de niveau local
74424	Autres recettes de redistributions vers des associations apparentées
7449	Autres recettes de redistributions entre opérateurs que 7442
749	Autres produits d'exploitation que 740 à 744
75	PRODUITS FINANCIERS
750	Produits des immobilisations financières
751	Produits des actifs circulants
752	Plus-values sur réalisation d'actifs circulants
754	Différences de change
755	Ecarts de conversion des devises
756	Produits financiers divers - à préciser
757	Produits financiers divers - à préciser
758	Produits financiers divers - à préciser
759	Produits financiers divers - à préciser
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS
760	Reprises d'amortissements & de réductions de valeur
7600	Reprises d'amortissements & de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
7601	Reprises d'amortissements & de réductions de valeur sur immobilisations corporelles
761	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
762	Reprises de provisions pour risques & charges exceptionnels
763	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
764	Autres produits exceptionnels - à préciser
765	Autres produits exceptionnels - à préciser
766	Autres produits exceptionnels - à préciser
767	Autres produits exceptionnels - à préciser
768	Autres produits exceptionnels - à préciser
769	Autres produits exceptionnels - à préciser
79	PRELEVEMENTS
790	Prélèvements sur le résultat reporté
791	Prélèvements sur les fonds affectés
792	Prélèvements sur les fonds associatifs

Mise à jour le 18 septembre 2008.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 décembre 2010 modifiant l'arrêté du Gouvernement du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN

## Annexe B

Art. N Annexe

## BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	Calculé	
Frais d'établissement	4.1	20	Collecté 1	
Immobilisations incorporelles	4.2	21	Collecté 2	
Immobilisations corporelles	4.3	22/27	Calculé	
Terrains & constructions		22	Calculé	
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91	Collecté regroupé 3	
Autres		22/92	Collecté regroupé 4	
Installations, machines & outillage		23	Calculé	
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	Collecté 5	
Autres		232	Collecté 6	
Mobilier & matériel roulant		24	Calculé	
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	Collecté 7	
Autres		242	Collecté 8	
Location-financement & droits similaires		25	Collecté 9	
Autres immobilisations corporelles		26	Calculé	
Appartenant à l'association en pleine propriété		261	Collecté 10	
Autres		262	Collecté 11	
- qui constituent des collections inaliénables		2627	Info-collecté 12	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	Collecté 13	
	4.4/			
Immobilisations financières	4.5.1	28	Calculé	
Entités liées	4.13	280/1	Calculé	
Participations dans des sociétés liées		280	Collecté 14	
Créances		281	Collecté 15	
dont créances douteuses sur des entités liées		2817	Info-collecté 16	
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	4.13	282/3	Calculé	
Participations		282	Collecté 17	
Créances		283	Collecté 18	
dont créances douteuses sur des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		2837	Info-collecté 19	
Autres immobilisations financières		284/8	Calculé	
Actions & parts		284	Collecté 20	
Créances & cautionnements en numéraire		285/8	Collecté regroupé 21	
dont créances douteuses immobilisées		2857	Info-collecté 22	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	Calculé	
Créances à plus d'un an		29	Calculé	
Créances commerciales à plus d'un an		290	Collecté 23	
dont créances à plus d'un an douteuses		2907	Info-collecté 24	
Autres créances & subventions à plus d'un an		291	Collecté 25	
dont subsides & subventions à recevoir à plus d'un an		2913	Info-collecté 26	
dont créances à plus d'un an non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	Info-collecté 27	
dont créances douteuses		2917	Info-collecté 28	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Stocks & commandes en cours d'exécution		3	Calculé	
Stocks		30/36	Calculé	
Approvisionnements matières premières		30	Collecté 29	
Approvisionnements fournitures		31	Collecté 30	
En cours de fabrication		32	Collecté 31	
Produits finis		33	Collecté 32	
Marchandises		34	Collecté 33	
Immeubles destinés à la vente		35	Collecté 34	
Acomptes versés sur des achats pour stocks		36	Collecté 35	
Commandes en cours d'exécution		37	Collecté 36	
Créances à un an au plus		40/41	Calculé	
Créances commerciales		40	Collecté 37	
dont créances douteuses		407	Info-collecté 38	
Autres créances, subsides & subventions		41	Calculé	
T.V.A. à récupérer		411	Collecté 39	
Impôts & précomptes à récupérer		412	Collecté 40	
Subsides & subventions à recevoir		413	Calculé	
- des villes, communes et intercommunales		4130	Collecté 41	
- des provinces		4131	Collecté 42	
- de la Commission communautaire française - Bxl		4132	Collecté 43	
- de la Région de Bruxelles-Capitale		4133	Collecté 44	
- de la Région wallonne		4134	Collecté 45	
- de la Communauté française		4135	Collecté 46	
- de l'Etat fédéral		4136	Collecté 47	
- du Fonds Maribel		4137	Collecté 48	
- de l'Union européenne		4138	Collecté 49	
- d'autres opérateurs privés ou publics		4139	Collecté 50	
Autres produits à recevoir (hors subvention)		414	Collecté 51	
Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible (hors subvention)		415	Collecté 52	
Autres créances diverses		416	Collecté 53	
Autres créances douteuses		417	Collecté 54	
Cautionnements versés en numéraires		418	Collecté 55	
Réductions de valeurs actées sur d'autres créances		419	Collecté 56	
	4.5.1/			
Placements de trésorerie	4.6	50/53	Collecté regroupé 57	
Valeurs disponibles		54/58	Calculé	
Valeurs échues à l'encaissement		54	Collecté 58	
Etablissements de crédit		55	Collecté 59	
Caisses		57	Collecté 60	
Virements internes		58	Collecté 61	
Comptes de régularisation	4.6	490/1	Calculé	
Charges à reporter		490	Collecté 62	
Produits acquis		491	Collecté 63	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	Calculé	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	Calculé	
Fonds associatifs		10	Calculé	
Patrimoine de départ		100	Collecté 64	
Moyens permanents		101	Collecté 65	
Plus-values de réévaluation		12	Collecté 66	
Fonds affectés	4.7	13	Collecté 67	
Bénéfice (Perte) reporté(e) ..... (+)/(-)		14	Collecté 68	
Subsides en capital		15	Calculé	
Subsides en capital reçus en espèces		151	Calculé	
- des villes, communes et intercommunales		1510	Collecté 69	
- des provinces		1511	Collecté 70	
- de la Commission communautaire française - Bxl		1512	Collecté 71	
- de la Région de Bruxelles-Capitale		1513	Collecté 72	
- de la Région wallonne		1514	Collecté 73	
- de la Communauté française		1515	Calculé	
a. - en infrastructure		15150	Collecté 74	
b. - en équipement		15151	Collecté 75	
c. - autres		15152	Collecté 76	
- de l'Etat fédéral		1516	Collecté 77	
- de l'Union européenne		1517	Collecté 78	
- d'autres opérateurs privés ou publics		1519	Collecté 79	
Subsides en capital reçus en nature		152	Calculé	
- des villes, communes et intercommunales		1520	Collecté 80	
- des provinces		1521	Collecté 81	
- de la Commission communautaire française - Bxl		1522	Collecté 82	
- de la Région de Bruxelles-Capitale		1523	Collecté 83	
- de la Région wallonne		1524	Collecté 84	
- de la Communauté française		1525	Calculé	
a. - en infrastructure		15250	Collecté 85	
b. - en équipement		15251	Collecté 86	
c. - autres		15252	Collecté 87	
- de l'Etat fédéral		1526	Collecté 88	
- de l'Union européenne		1527	Collecté 89	
- d'autres opérateurs privés ou publics		1529	Collecté 90	
PROVISIONS		16	Calculé	
Provisions pour risques et charges		160/5	Calculé	
Pensions et obligations similaires		160	Collecté 91	
Charges fiscales		161	Collecté 92	
Grosses réparations & gros entretien		162	Collecté 93	
Autres risques et charges	4.7	163/5	Collecté regroupé 94	
Provisions pour dons & legs avec droits de reprise	4.7	168	Collecté 95	
DETTES		17/49	Calculé	
Dettes à plus d'un an	4.8	17	Calculé	
Dettes financières à plus d'un an		170/4	Calculé	
Emprunts subordonnés à plus d'un an		170	Collecté 96	
Emprunts obligataires non subordonnés		171	Collecté 97	
Dettes de location-financement et assimilées		172	Collecté 98	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Etablissements de crédit à plus d'un an		173	Collecté 99	
Autres emprunts à plus d'un an		174	Collecté 100	
Dettes commerciales à plus d'un an		175	Calculé	
Fournisseurs à plus d'un an		1750	Collecté 101	
Effets à payer à plus d'un an		1751	Collecté 102	
Acomptes reçus sur commandes		176	Collecté 103	
Autres dettes à plus d'un an		179	Calculé	
Productives d'intérêts		1790	Collecté 104	
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791	Collecté 105	
Cautionnements reçus en numéraire		1792	Collecté 106	
Dettes à un an au plus		42/48	Calculé	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.8	42	Collecté 107	
dont autres emprunts à plus d'un an échéant dans l'année		424	Info-collecté 108	
Dettes financières		43	Calculé	
Etablissements de crédit		430/8	Collecté regroupé 109	
Autres emprunts		439	Collecté 110	
Dettes commerciales		44	Calculé	
Fournisseurs à payer		440/4	Collecté regroupé 111	
Effets à payer		441	Info-collecté 112	
Acomptes reçus sur commandes		46	Collecté 113	
Dettes fiscales, salariales & sociales	4.8	45	Calculé	
Impôts à payer		450/3	Collecté regroupé 114	
Onss à payer		454	Collecté 115	
Rémunérations à payer		455	Collecté 116	
Pécules de vacances à payer		456	Collecté 117	
Autres dettes sociales à payer		458/9	Collecté regroupé 118	
Dettes diverses		48	Calculé	
Obligations, coupons échus		480/6	Collecté regroupé 119	
Subventions à rembourser		487	Collecté 120	
Cautionnements reçus en numéraire		488	Collecté 121	
Autres dettes productives d'intérêts		4890	Collecté 122	
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	Collecté 123	
Comptes de régularisation		492/3	Calculé	
Charges à imputer		492	Collecté 124	
Produits à reporter		493	Collecté 125	
TOTAL DU PASSIF		10/49	Calculé	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 décembre 2010 modifiant l'arrêté du Gouvernement du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN

Annexe C  
Art. N Annexe  
COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS &amp; CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Ventes et prestations		70/74	Calculé	
Chiffre d'affaires	4.9	70	Calculé	
Recettes & droits perçus en qualité d'organisateur d'activités culturelles		700	Calculé	
Abonnements & inscriptions annuelles		7000	Collecté 1	
Droits de location, droits d'accès individuels & collectifs		7001	Collecté 2	
Droits, cessions de droits, licences & royalties		7002	Collecté 3	
Droits, cessions de droits de diffusion des programmes télévisuels		7008	Collecté 4	
Autres recettes & droits que 7000 à 7003 & 7008		7009	Collecté-regroupé 5	
Prestations de services culturels auprès de tiers organisateurs		701	Calculé	
Spectacles & manifestations d'art vivant		7010	Calculé	
- en Communauté française		70100	Collecté 6	
- en Belgique (hors Communauté française)		70101	Collecté 7	
- en Union européenne (hors Belgique)		70102	Collecté 8	
- hors Union européenne		70103	Collecté 9	
Spectacles & manifestations d'art mécanisé		7011	Collecté 10	
Services culturels spécialisés : commissariat d'exposition animations, interventions culturelles		7012	Collecté 11	
Services de conférences, débats, séminaires & formations		7013	Collecté 12	
Mises à disposition d'expositions temporaires		7014	Collecté 13	
Services de recherches, d'études & de journalisme		7015	Collecté 14	
Services artistiques spécialisés : mise en scène, scénographie,...		7016	Collecté 15	
Autres services culturels que 7010 à 7016		7019	Collecté-regroupé 16	
Produits des biens culturels		702	Calculé	
Editions "papier" : livres, revues, BD, catalogues, affiches, cartes		7020	Collecté 17	
Editions "audio" : disques, cassettes audio		7021	Collecté 18	
Editions "audiovisuelles" : films, cassettes vidéo		7022	Collecté 19	
Editions "multimédia" : DVD, CD-R, logiciels		7023	Collecté 20	
Editions sur d'autres supports : tissus, vêtements, plastiques		7024	Collecté 21	
Produits des œuvres, mobiliers & objets d'art originaux		7025	Collecté 22	
Produits des multiples d'œuvres, objets d'art & objets culturels		7026	Collecté 23	
Produits d'autres objets, reproductions d'art, marchandises, éditions & biens culturels acquis auprès de tiers		7027	Collecté 24	
Produits d'autres biens culturels que 7020 à 7027		7029	Collecté-regroupé 25	
Coproductions		703	Calculé	
Apports reçus en coproduction		7030	Collecté 26	
Redistributions reçues dans le cadre de coproduction		7031	Collecté 27	
Autres produits de coproduction que 7030 à 7031		7039	Collecté-regroupé 28	
Services divers dans le cadre non-marchand		704	Calculé	
Produits de bars, foyers, buffets, cafétéria, boissons, petite restauration		7040	Collecté 29	
Produits des services d'accueils, ticketterie, salles & vestiaires		7041	Collecté 30	
Produits d'espaces publicitaires & sponsoring		7042	Calculé	
Production publicitaire & mise à disposition d'espaces publicitaires multimédia y compris production publicitaire non dissociée		70420	Collecté 31	
Sponsoring & parrainages d'entreprises		70421	Collecté 32	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeurs d'échanges promotionnels		70422	Collecté 33	
Autres produits que 70420 à 70422		70428	Collecté-regroupé 34	
Produits non dissociés des espaces publicitaires & informatifs		70429	Collecté 35	
Produits de mise à disposition d'infrastructures		7043	Collecté 36	
Produits de mise à disposition de mobiliers, machines & matériels techniques, outillage & matériel roulant		7044	Collecté 37	
Produits de mise à disposition de services techniques		7045	Collecté 38	
Produits de commissions sur ventes de biens & services culturels effectuée pour compte de tiers		7046	Collecté 39	
Produits de captations & productions de programmes audiovisuels, télévisuels & multimédia		7048	Collecté 40	
Produits d'autres services que 7040 à 7048		7049	Collecté-regroupé 41	
Recettes des distributeurs		706	Calculé	
Recettes perçues selon le décret auprès des intercommunales		7060	Collecté 42	
Recettes perçues à d'autres titres auprès des intercommunales		7061	Collecté 43	
Recettes perçues selon le décret auprès d'autres distributeurs		7062	Collecté 44	
Recettes perçues à d'autres titres auprès d'autres distributeurs		7063	Collecté 45	
Autres recettes, droits & produits que 700 à 706		707	Collecté-regroupé 46	
Remises, ristournes & rabais accordés (-)		708	Collecté 47	
Variations des stocks & des commandes en cours d'exécution		71	Collecté 48	
Production immobilisée		72	Collecté 49	
Cotisations, dons, legs & subsides	4.9	73	Calculé	
Cotisations des membres associés		730	Calculé	
- versées par les membres associés		7300	Collecté 50	
- perçues par redistribution d'une association apparentée		7301	Collecté 51	
Cotisations des membres adhérents		731	Calculé	
- versées par les membres adhérents		7310	Collecté 52	
- perçues par redistribution d'une association apparentée		7311	Collecté 53	
Dons sans droit de reprise		732	Calculé	
- reçus de personnes physiques & immunisés sur le plan fiscal		7320	Collecté 54	
- reçus de personnes physiques & non immunisés sur le plan fiscal		7321	Collecté 55	
- reçus par mécénat d'entreprise, d'associations & fondations		7322	Collecté 56	
Dons avec droit de reprise		733	Calculé	
- reçus de personnes physiques		7330	Collecté 57	
- reçus de personnes morales		7331	Collecté 58	
Legs sans droit de reprise		734	Collecté 59	
Legs avec droit de reprise		735	Collecté 60	
Subsides en capital & intérêts		736	Calculé	
Subsides en capital & intérêts reçus en espèces		7361	Calculé	
- des villes, communes, intercommunales, communautés urbaines		73610	Collecté 61	
- des provinces		73611	Collecté 62	
- de la Commission communautaire française - Bxl		73612	Collecté 63	
- de la Région de Bruxelles-Capitale		73613	Collecté 64	
- de la Région wallonne		73614	Collecté 65	
- de la Communauté française Wallonie-Bruxelles		73615	Collecté 66	
a. - CFWB pour l'infrastructure		73615ANX1	Info-Collecté 67	
b. - CFWB pour l'équipement		73615ANX2	Info-Collecté 68	
c. - CFWB autre subside en capital & intérêts en espèces		73615ANX3	Info-Collecté 69	



Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
		Collecté 113	
	7379	Collecté 113	
	74	Calculé	
	741	Collecté 114	
	742	Collecté 115	
	743	Collecté 116	
	744	Collecté 117	
	7442	Calculé	
	74420	Collecté 118	
	74421	Collecté 119	
	74422	Collecté 120	
	74423	Collecté 121	
	74424	Collecté 122	
	7449	Collecté-regroupé 123	
	749	Collecté-regroupé 124	
	60/61	Calculé	
	60	Calculé	
	600	Collecté 125	
	601	Collecté 126	
	602	Collecté 127	
	603	Collecté 128	
	604	Collecté 129	
	605	Collecté 130	
	608	Collecté 131	
	609	Collecté 132	
	61	Calculé	
	6100	Calculé	
	61000	Collecté 133	
	61001	Collecté 134	
	61002	Collecté 135	
	61003	Collecté 136	
	61004	Collecté 137	
	61008	Collecté-regroupé 138	
	61009	Collecté 139	
	6101	Calculé	
	61010	Collecté 140	
	61011	Collecté 141	
	61012	Collecté 142	
	61013	Collecté 143	
	61014	Collecté 144	
	61018	Collecté-regroupé 145	
	61019	Collecté 146	
	6102	Collecté 147	
	6103	Calculé	

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	61030	Collecté 148	
	61031	Collecté 149	
	61032	Collecté 150	
	61033	Collecté 151	
	61038	Collecté-regroupé 152	
	61039	Collecté 153	
	6104	Collecté 154	
	6105	Calculé	
	61050	Collecté 155	
	61051	Collecté 156	
	61052	Collecté 157	
	61053	Collecté 158	
	61508	Collecté -regroupé 159	
	61059	Collecté 160	
	6106	Collecté 161	
	6107	Collecté 162	
	6108	Collecté 163	
	6109	Collecté 164	
	6110	Calculé	
	61100	Collecté 165	
	61101	Collecté 166	
	61102	Collecté 167	
	61103	Collecté 168	
	61108	Collecté-regroupé 169	
	61109	Collecté 170	
	6111	Calculé	
	61110	Collecté 171	
	61111	Collecté 172	
	61112	Collecté 173	
	61113	Collecté 174	
	61118	Collecté-regroupé 175	
	61119	Collecté 176	
	6112	Collecté 177	
	6113	Collecté 178	
	6114	Collecté 179	
	6115	Collecté 180	
	6116	Collecté 181	
	6117	Collecté 182	
	6118	Collecté 183	
	6119	Collecté 184	
	6120	Collecté 185	
	6121	Collecté 186	
	6122	Collecté 187	
	6123	Collecté 188	
	6124	Collecté 189	

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	6125	Collecté 190	
	6126	Collecté 191	
	6127	Collecté 192	
	6128	Collecté 193	
	6129	Collecté 194	
	6130	Collecté 195	
	6131	Collecté 196	
	6132	Collecté 197	
	6133	Collecté 198	
	6134	Collecté 199	
	6135	Collecté 200	
	6136	Collecté 201	
	6137	Collecté 202	
	6138	Collecté 203	
	6139	Collecté 204	
	6140	Collecté 205	
	6141	Collecté 206	
	6142	Collecté 207	
	6143	Collecté 208	
	6144	Calculé	
	61440	Collecté 209	
	61441	Collecté 210	
	61442	Collecté 211	
	6150	Collecté 212	
	6151	Calculé	
	61510	Collecté 213	
	61511	Collecté 214	
	61512	Collecté 215	
	61513	Collecté 216	
	61518	Collecté-regroupé 217	
	61519	Collecté 218	
	6152	Calculé	
	61520	Collecté 219	
	61521	Collecté 220	
	61522	Collecté 221	
	61523	Collecté 222	
	61528	Collecté-regroupé 223	
	61529	Collecté 224	
	6153	Calculé	
	61530	Collecté 225	
	61531	Collecté 226	
	61532	Collecté 227	
	61538	Collecté -regroupé 228	
	61539	Collecté 229	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres frais spécifiques de production de matériels pédagogiques		6154	Collecté 230	
Autres frais spécifiques de conservation & restauration		6155	Collecté 231	
Autres frais spécifiques de production d'autres biens & objets culturels		6158	Collecté-regroupé 232	
Autres frais spécifiques de production d'autres biens & objets		6159	Collecté-regroupé 233	
Autres frais spécifiques de matériels artistiques & techniques		6160	Calculé	
Achats, locations & entretiens spécifiques des décors		61600	Collecté 234	
Achats, locations & entretiens spécifiques des costumes		61601	Collecté 235	
Achats, locations & entretiens spécifiques d'accessoires		61602	Collecté 236	
Achats, locations & entretiens spécifiques des perruques & maquillages		61603	Collecté 237	
Achats, locations & entretiens de matériels d'orchestre		61604	Collecté 238	
Achats, locations & entretiens spécifiques pour prise de vues, développement & montage		61605	Collecté 239	
Achats, locations & entretiens de petit matériel, outillage & vêtements du travail		61606	Collecté 240	
Achats, locations & entretiens de matériels pédagogiques		61607	Collecté 241	
Achats & locations d'autres matériels artistiques que 61600 à 61607		61608	Collecté-regroupé 242	
Achats & locations d'autres matériels techniques que 61600 à 61607		61609	Collecté-regroupé 243	
Apports versés à titre de coproduction		6161	Collecté 244	
Rétrocessions de recettes de coproduction		6162	Collecté 245	
Droits d'auteurs, prix & subsides attribués		6163	Calculé	
Droits d'auteurs attribués en vue de la création d'une œuvre		61630	Collecté 246	
Droits de suite, de diffusion & d'exécution d'œuvres		61631	Collecté 247	
Droits attribués en vue de la reproduction d'œuvres		61632	Collecté 248	
Prix à des savants, des écrivains ou des artistes		61633	Collecté 249	
Subsides à des savants, des écrivains ou des artistes		61634	Collecté 250	
Reprobel		61635	Collecté 251	
Autres droits, prix & subsides attribués que 61630 à 61635		61639	Collecté-regroupé 252	
Commissions de régie publicitaire		6168	Collecté 253	
Autres frais spécifiques de production, de diffusion & d'exploitation		6169	Collecté-regroupé 254	
Personnel intérimaire & personnel mis à disposition		617	Collecté 255	
Rémunérations, primes & pensions hors contrat de travail		618	Collecté 256	
Autres rétributions & indemnités		619	Calculé	
Indemnités pour activités de volontariat		6190	Collecté 257	
Petites indemnités d'artistes		6191	Collecté 258	
Chèque A.L.E.		6192	Collecté 259	
Rétribution de tiers & prestations culturelles polyvalentes ou spécialisées		6193	Collecté 260	
Rétribution de tiers & prestations artistiques		6194	Collecté 261	
Rétribution de tiers & prestations d'administration & gestion		6195	Collecté 262	
Rétribution de tiers & prestations de recherche, d'étude, d'analyse & d'information, en ce compris le journalisme		6196	Collecté 263	
Rétribution de tiers & prestations de formation		6197	Collecté 264	
Rétribution de tiers & prestations techniques		6198	Collecté 265	
Autres rétribution de tiers & prestations		6199	Collecté 266	
Rémunérations, charges sociales & pensions (+) (-)	4.9	62	Calculé	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Rémunérations & avantages sociaux directs		620	Calculé	
- des administrateurs ou gérants		6200	Collecté 267	
- des personnels de direction		6201	Collecté 268	
- des personnels employés		6202	Collecté 269	
- des personnels ouvriers		6203	Collecté 270	
- des autres membres du personnel sous autres statuts		6204	Collecté 271	
- des personnels sous statut d'artiste salarié		6205	Collecté 272	
Cotisations patronales d'assurances sociales		621	Collecté 273	
Primes patronales pour assurances extra légales		622	Collecté 274	
Autres frais de personnel		623	Calculé	
Assurances loi		6230	Collecté 275	
Déplacements du personnel & abonnements sociaux		6231	Collecté 276	
Médecine du travail & service médical		6232	Collecté 277	
Chèques-repas		6233	Collecté 278	
Service social, cadeaux de circonstances, divers		6234	Collecté 279	
Provisions pour pécules de vacances		6235	Collecté 280	
Autres frais de personnel que 6230 à 6235		6239	Collecté-regroupé 281	
Pensions de retraite & de survie		624	Calculé	
- pour les administrateurs ou gérants		6240	Collecté 282	
- pour le personnel		6241	Collecté 283	
Amortissements, réductions de valeur & provisions pour risques		63	Calculé	
Amortissements & réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles & corporelles		630	Collecté 284	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution & sur créances commerciales, dotations (reprises)	4.9	631/4	Collecté-regroupé 285	
Provisions pour risques & charges : dotations (utilisations & reprises)	4.9	635/8	Collecté-regroupé 286	
Autres charges d'exploitation		64	Calculé	
Charges fiscales d'exploitation	4.9	640	Collecté 287	
Moins values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	4.9	641	Collecté 288	
Moins-values sur réalisations de créances commerciales	4.9	642	Collecté 289	
Dons	4.9	643	Collecté 290	
Cotisations & redistributions vers une association apparentée	4.9	644	Calculé	
Cotisations à des organismes tiers (fédérations professionnelles,...)		6440	Collecté 291	
Cotisations à des associations apparentées		6441	Calculé	
- de niveau international		64410	Collecté 292	
- de niveau national ou communautaire		64411	Collecté 293	
- de niveau régional		64412	Collecté 294	
Redistributions vers des associations apparentées		6442	Calculé	
- de niveau international		64420	Collecté 295	
- de niveau national ou communautaire		64421	Collecté 296	
- de niveau régional		64422	Collecté 297	
- de niveau local		64423	Collecté 298	
- vers d'autres associations apparentées		64424	Collecté 299	
Charges d'exploitations diverses et autres que 640 à 644	4.9	648	Collecté-regroupé 300	
Charges portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	Collecté 301	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice ou perte d'exploitation (+) (-)		9901	Calculé	
Produits financiers		75	Calculé	
Produits des immobilisations financières		750	Collecté 302	
Produits des actifs circulants		751	Collecté 303	
Autres produits financiers	4.10	752/9	Collecté-regroupé 304	
Charges financières		65	Calculé	
Charges des dettes		650	Collecté 305	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours & créances commerciales : dotations (reprises) ..... (+)/(-)		651/9	Collecté-regroupé 306	
Bénéfice ou perte courante (+) (-)		9902	Calculé	
Produits exceptionnels		76	Calculé	
Reprises d'amortissements & de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles & corporelles		760	Collecté 307	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	Collecté 308	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	Collecté 309	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	Collecté 310	
Autres produits exceptionnels	4.10	764/9	Collecté-regroupé 311	
Charges exceptionnelles		66	Calculé	
Amortissements & réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles & corporelles		660	Collecté 312	
Réductions de valeurs sur immobilisations financières		661	Collecté 313	
Provisions pour risques & charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		662	Collecté 314	
Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés		663	Collecté 315	
Autres charges exceptionnelles	4.10	664/8	Collecté-regroupé 316	
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration.... (-)		669	Collecté 317	
Bénéfice (Perte) de l'exercice ..... (+) (-)		9904	Calculé	
Prélèvements		79	Calculé	
Prélèvement sur le résultat reporté		790	Collecté 318	
Prélèvement sur les fonds affectés		791	Collecté 319	
Prélèvements sur les fonds associatifs		792	Collecté 320	
Transferts		69	Calculé	
Transfert au résultat reporté		690	Collecté 321	
Transfert aux fonds affectés		691	Collecté 322	
Total de vérification			Calculé	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 décembre 2010 modifiant l'arrêté du Gouvernement du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,

Mme F. LAANAN

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

N. 2011 — 715

[C — 2011/29111]

**23 DECEMBER 2010. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 28 april 2004 met betrekking tot de steun aan het verenigingsleven op het gebied van de permanente opvoeding**

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van de Franse Gemeenschap van 17 juli 2003 met betrekking tot de steun aan het verenigingsleven op het gebied van de permanente opvoeding, gewijzigd bij de decreten van 17 december 2003, 1 juli 2005, 20 juli 2006, 7 december 2007, 24 oktober 2008, inzonderheid op de artikelen 14, derde lid, 19 en 20;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 28 april 2004 met betrekking tot de steun aan het verenigingsleven op het gebied van de permanente opvoeding;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 25 juni 2010;

Gelet op de adviezen van de Hoge Raad voor Permanente Opvoeding van 19 mei 2010;

Gelet op het advies nr. 48.886/2 van de Raad van State, gegeven op 24 november 2010 met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 1°, van de op 12 januari 1973 gecoördineerde wetten op de Raad van State;

Op de voordracht van de Minister bevoegd voor de Permanente Opvoeding;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** Artikel 40 van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 28 april 2004 met betrekking tot de steun aan het verenigingsleven op het gebied van de permanente opvoeding wordt vervangen door de volgende bepaling :

« § 1. De vereniging organiseert haar dubbel boekhouden volgens de minimumindeling van het rekeningsstel vermeld in bijlage A.

§ 2. Het boekhoudjaar wordt voor elk burgerlijk jaar vastgesteld. Het begint op 1 januari en eindigt op 31 december van elk jaar.

§ 3. De krachtens artikel 4 van het decreet erkende vereniging, waarvan het activiteitsgebied beperkt wordt tot de gemeente, het dorp, de wijk of een grondgebied van minder dan vijftigduizend inwoners, valt niet onder de verplichtingen bepaald in paragraaf 1. Ze kan een vereenvoudigde boekhouding voeren overeenkomstig de bepalingen vermeld in de wet van 27 juni 1921 waarbij aan de verenigingen zonder winstgevend doel en aan de instellingen van openbaar nut rechtspersoonlijkheid wordt verleend, gewijzigd bij de wet van 2 mei 2002 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, de internationale verenigingen zonder winstoogmerk en de stichtingen. »

**Art. 2.** Artikel 41 van het voormelde besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap wordt vervangen door de volgende bepaling :

« § 1. De vereniging zendt de administratie en de inspectie, uiterlijk op 30 juni, een jaarlijks dossier over, bestaande uit de stukken ter verantwoording van de aanwending van de subsidies die voor het voorafgaande boekhoudjaar werden toegekend, met tenminste :

1° het activiteitenverslag van het vorige boekhoudjaar, voorgesteld volgens het door de Minister vastgestelde model, na advies van de Raad;

2° de volgende boekhoudkundige stukken :

a) de tabellen van de jaarrekeningen van het vorige boekhoudjaar, voorgesteld volgens de modellen die bijlage B (balans) en bijlage C (lasten en opbrengsten, in de vorm van een resultatenrekening) uitmaken;

b) de tabel ter verantwoording van de afschrijvingen van de vereniging, opgemaakt en voorgesteld op ongezegeld papier;

c) indien die documenten bestaan, de commentaar van de jaarrekeningen, het verslag van de bedrijfsrevisor, het verslag van een accountant, het verslag van de commissaris der rekeningen;

3° een voor eensluidend afschrift van de notulen van de algemene vergadering, die dat jaardossier goedkeurt.

§ 2. De vereniging deelt de administratie dat jaardossier bij een gewoon schrijven mee, tenzij die haar een specifieke regel oplegt.

§ 3. De vereniging waarvan het activiteitsgebied beperkt wordt tot de gemeente, het dorp, de wijk of een grondgebied van minder dan vijftigduizend inwoners, valt niet onder de in § 1, 2° bepaalde verplichtingen. Na het advies van de Raad te hebben ingewonnen, stelt de Minister de vereenvoudigde modellen vast in verband met het voorleggen van de jaarrekeningen.

§ 4. Alleen de Regering en de betrokken administratieve diensten hebben, in het kader van hun opdrachten, toegang tot de informatiegegevens die bij de vereniging werden ingezameld. Ze kunnen die aan geen derden meedelen, en ook niet uitgeven. »

**Art. 3.** Artikel 42 van het voormelde besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 28 april 2004 wordt vervangen door de volgende bepaling :

« § 1. De vereniging die bovendien erkend of gesubsidieerd wordt in het kader van één of meer andere wets- of verordeningenregelingen die verschillende verplichtingen opleggen voor het organiseren en voeren van de boekhouding of het voorleggen van de jaarrekeningen, kan een afwijking aanvragen om een rekeningstelsel aan te wenden dat verschillend is van het stelsel dat in dit besluit bepaald wordt.

§ 2. De betrokken vereniging moet een schriftelijke en met redenen omklede aanvraag indienen bij de administratie uiterlijk op 30 juni voorafgaand aan het boekhoudjaar vanaf hetwelk de inwerkingtreding van de afwijkingsregeling aangevraagd wordt. Die aanvraag bevat een model van rekeningstelsel en tabellen van de jaarrekeningen die de vereniging wenst te gebruiken.

§ 3. De administratie kijkt na of de in aanmerking komende boekhoudkundige organisatie de verplichtingen inzake boekhoudkundig recht en controle op de economische aanwending van de subsidies bedoeld in de artikelen 1 en 2 van dit besluit nakomt. Ze spreekt zich binnen vier maanden uit. »

**Art. 4.** De artikelen 45 en 46 worden opgeheven.

**Art. 5.** In het voormelde besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 28 april 2004 wordt een artikel 56*bis* ingevoegd, luidend als volgt :

« Op het einde van het vijfde jaar volgend op de inwerkingtreding van de artikelen 40, 41 en 42, wordt een evaluatie van de bepalingen die erin vervat zijn, gezamenlijk uitgevoerd door de dienst voor permanente opvoeding, de algemene dienst Inspectie voor Cultuur en de Hoge Raad voor permanente opvoeding, met de methodologische steun van het Waarnemingscentrum voor het Cultuurbeleid. »

**Art. 6.** De artikelen 40, 41 en 42 treden in werking op 1 januari 2011. De vereniging beschikt over twee boekhoudjaren om zich te schikken naar de bepalingen die erin vervat zijn.

**Art. 7.** De Minister bevoegd voor de Permanente Opvoeding wordt belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 23 december 2010.